

Paris

« Un pas de plus dans la participation citoyenne »

Entretien avec Jean-François Danon,
directeur général de Paris & Métropole Aménagement.

M Comment l'équipe de Paris & Métropole Aménagement a-t-elle traversé la crise sanitaire ? Certains projets ou chantiers ont-ils pris du retard ?

Nous avons déjà mis en place le télétravail une journée par semaine. Nous nous sommes adaptés le mieux possible au télétravail à 100 % pour poursuivre les études et les projets par visioconférences et conférences téléphoniques. En revanche, les chantiers dont nous assurons la maîtrise d'ouvrage ont pris un peu de retard, notamment les travaux de démolition sur le site du futur quartier Saint-Vincent-de-Paul (XIV^e arrondissement) et sur l'avenue de la Porte de Clichy, dans le cadre de la ZAC Clichy-Batignolles (XVII^e).

M Avant l'entrée en confinement, plusieurs équipes de maîtrise d'œuvre ont été désignées pour Saint-Vincent-de-Paul. Quelles sont les prochaines étapes du projet ?

Entre novembre 2019 et mars 2020, cinq équipes de maîtrise d'œuvre ont été retenues, selon le calendrier prévu. A l'exception d'un petit programme de 40 logements en habitat participatif sur l'îlot Lepage, tous les architectes du futur quartier Saint-Vincent-de-Paul sont désormais choisis. Actuellement, nous travaillons à la mise en cohérence des différents projets lauréats. Alors que celle-ci s'opère habituellement dans le cadre d'ateliers en présence des concepteurs, des maîtres d'ouvrage, de l'aménageur et de représentants des citoyens, c'est Paris & Métropole Aménagement qui assure cette coordination dans le cadre d'échanges bilatéraux avec chacun des groupements, nourris des avis citoyens précédemment formulés. En septembre, nous organiserons un atelier sur les usages et les [espaces] communs avec l'ensemble des équipes. Celles-ci bénéficieront du retour de l'expérience d'urbanisme transitoire des Grands Voisins, qui se terminera le 30 septembre. Le site restera alors fermé au public pendant toute la durée du chantier. Ensuite, les prochaines étapes concernent le dépôt des permis de construire fin 2020, début 2021, puis le démarrage des travaux de construction fin 2021, début 2022.

M Vous venez d'évoquer les avis citoyens. De quoi s'agit-il ?

Le projet Saint-Vincent-de-Paul se caractérise par sa démarche d'urbanisme collaboratif. Nous avons associé le public au choix des projets architecturaux. Pour chaque programme, nous avons réuni un groupe d'environ 80 personnes (riverains, futurs usagers, habitants de l'arrondissement...), qui a participé à deux ateliers d'une durée de trois heures chacun : l'un de cadrage avec la présentation des enjeux, du bâtiment... ; l'autre d'analyse des projets candidats. La position établie à l'issue de



ERIC FACON

Paris & Métropole Aménagement, dirigé par Jean-François Danon, développe notamment le nouveau quartier Saint-Vincent-de-Paul.

ces deux séances de travail était ensuite restituée au jury par un rapporteur citoyen tiré au sort. Cette méthode a permis de rédiger des avis fondés et pertinents. Avec les bailleurs sociaux Paris Habitat et RIVP - lots Chaufferie et Petit -, nous poussons le curseur encore plus loin en matière de participation citoyenne. Un panel de quarante futurs locataires a été désigné pour réfléchir à la conception des logements et à la gestion des espaces communs.

M De quelle manière ces futurs locataires sont-ils associés à la conception des programmes ?

Lors de leur sélection, en juin 2019, ils se sont engagés, à travers la signature d'une charte, à participer à toutes les étapes du programme, de la conception à la livraison, en passant par la phase chantier. Leur implication dans le processus est forte, car les opérations ne devraient pas être livrées avant 2023-2024. Certains membres du panel ont déjà pris part au choix des projets architecturaux. Maintenant, ils vont réfléchir tous ensemble à la conception de la cellule logement, aux éventuels services à apporter, type bricothèque, laverie... Ils vont aussi se pencher sur la gestion des bâtiments, notamment celle des espaces communs dont ils vont définir les modalités d'occupation. Les locataires pourraient, par exemple, décider de prendre en charge l'entretien des parties communes moyennant des réductions de charges. C'est donc assez ouvert. Pour les accompagner dans cette démarche, la RIVP et Paris Habitat ont retenu un assistant à maître d'usage (AMU). Il s'agit de l'équipe constituée de Courtoisie urbaine, CapaCités et Polysémie. ● N. M.

M Interview complète à lire sur lemoniteur.fr/paris-metropole-amenagement/